1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

2024

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : sarl ABN Maitrise d Oeuvre — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 31 12 2023

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
Production vendue	Biens		215		214	
	Services *		217		218	147 468
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
Production immobilisée *					224	
Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	147 468

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
Variation de stocks (marchandises) *				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	30 830
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		)	244	
Rémunérations du personnel *				250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 514
Dotations aux amortissements *				254	619
Dotations aux provisions				256	
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	405
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	33 368
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	114 100
Produits financiers (III)	280		**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347			300	
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	24 334
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	89 766

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 89 766 — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles *					322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	24 571
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989			
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138			
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)				655			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648			
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	114 337	354	
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits — Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	114 337	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2024

2024

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	ABN Maitrise d_Oeuvre	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	34 avenue de la Cour de France 91260 JUVISY SUR ORGE	

SIRET 9 4 8 2 4 7 9 0 3 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent *

Exercice N clos le 31 12 2023

	ACTIF		Brut	Amortissements – Provisions	Net
			1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	2 110	030 619	1 491
	Immobilisations financières * (1)	040	15	042	15
	Total I (5)	044	2 125	048 619	1 506
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	11 449	070	11 449
	Créances (2) — Autres * (3)	072	194	074	194
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	114 995	086	114 995
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	126 639	098	126 639
	Total général (I + II)	110	128 764	112 619	128 145

	PASSIF		Exercice N NET
			1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	89 766
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	99 766
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 054
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 1 778)	172	27 324
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	28 378
	Total général (I + II + III)	180	128 145

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 125
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Certifié conforme, le gérant

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2024

ABN Maîtrise d'Oeuvre

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 34 avenue de la Cour de France – 91260 JUVISY SUR ORGE
RCS EVRY 948 247 903

Affectation du résultat
Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se montant à 89 766 €uros :

- Affectation d'une somme de 1 000 €uros au poste « Réserve légale »,
- Affectation du solde du bénéfice, soit la somme de 88 766 €uros, au poste « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'il s'agit de notre premier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

le gérant